

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A085-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 JUI 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A085

OBJET : Interventions économiques - Pépinières d'entreprises innovantes de Meyreuil - Régularisation des opérations financières entre la société NOVADEM et la C.P.A.

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dabha donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BRUNET Danièle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Régis – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PIN Jacky donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BUCKI Jacques – CURINIER Erick – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – NICOLAOU Jean-Claude – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

Objet : Pépinières d'entreprises innovantes de Meyreuil – Régularisation des opérations financières entre la société NOVADEM et la CPA.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les pépinières d'entreprises innovantes proposent un hébergement d'une durée de maximum de cinq ans à des sociétés qui souhaitent développer leur projet et, pour se faire, bénéficier d'un accompagnement de qualité.

Le moment de la sortie de pépinière n'est pas toujours simple pour une jeune entreprise et doit être anticipée. N'ayant pu accéder aux locaux réservés à la date prévue, la société NOVADEM a subi la hausse du loyer fixée pour la cinquième année d'hébergement.

Compte tenu de la situation spécifique de l'entreprise, il est proposé de régulariser les opérations entre NOVADEM et la CPA et de renoncer aux remboursements des sommes demandées.

Exposé des motifs :

La société NOVADEM est entrée dans la Pépinière d'entreprises innovantes de Meyreuil fin 2006 après avoir reçu le soutien du dispositif d'amorçage de Provence (DAP) cette même année. Son activité consiste en la conception et la commercialisation de drones et des services associés.

Dans leur volonté de quitter la pépinière, une réponse positive leur a été adressée (le 20 juin 2011) concernant leur emménagement sur l'Europôle du Petit Arbois. Les locaux étaient alors occupés par la société AREVA avec une date de départ de trois mois après la délibération.

A de nombreuses reprises, AREVA a reporté son déménagement. Durant cette période, plusieurs solutions alternatives pour quitter la pépinière ont été recherchées par NOVADEM. Aucun local répondant à leurs besoins n'a été trouvé. Cette situation a perduré pendant près d'un an.

A chaque étape, la société NOVADEM a été en relation avec les services du Syndicat Mixte de l'Arbois qui lui ont finalement confirmé le départ imminent d'AREVA (novembre 2012).

Le 15 mars 2012, la Communauté du Pays d'Aix a voté la délibération 2012_A027 relative à l'augmentation progressive des loyers à partir de la troisième année (**année 3** : plus 15% ; **année 4** : plus 20% ; **année 5** : plus 50%). La société NOVADEM s'est donc vu, six mois avant leur départ, facturer l'augmentation de 50%, portant la redevance à 207 €/m² non chargé au lieu de 138 €/m² non chargé (soit 200% d'augmentation par rapport à la première année).

La société NOVADEM conteste le bien fondé de cette augmentation par rapport à sa précédente quittance, en précisant que c'est bel et bien contre sa volonté que son déménagement de la pépinière a été retardé.

Les différents loyers ont, tous, sans exception, été réglés dans les termes de la convention signée entre la société NOVADEM et la Communauté du Pays d'Aix, ne prenant donc pas en compte l'augmentation.

A ce jour, NOVADEM a reçu un courrier de relance de la part du Trésorier Payeur d'Aix portant sur la différence des loyers facturés et payés, soit la somme de 712,67€ par mois sur les six derniers mois (correspondant aux 50% d'augmentation) soit au total 4271,03€.

Compte tenu de la situation spécifique de l'entreprise, il est proposé de renoncer aux remboursements des sommes demandées.

Titres référencés :

Titre n°30079 - bordereau 30017 : 2 845,69€

Titre n°30097 - bordereau 30021 : 712,67€

Titre n°30020 - bordereau 30120 : 1966,97€ (1 678,49€ viennent d'être encaissés (chèque N°1201) soit un reste à payer de 288,48€)

Titre n°30105 - bordereau 30023 : 424,19€

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision du comité d'agrément du 14 avril 2006 acceptant l'entrée en pépinière pour la société NOVADEM ;

VU la décision du comité d'agrément du 10 janvier 2012 actant la prolongation de la convention d'hébergement jusqu'au déménagement de la société NOVADEM ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 09 avril 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de procéder à la réduction des titres référencés plus haut ;
- **PRECISER** que la société NOVADEM n'est plus redevable des sommes restantes à payer, relatives à la redevance qu'elle devait au titre de son hébergement en pépinière ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant à notifier cette délibération à Monsieur le Trésorier Payeur d'Aix.

OBJET : Interventions économiques - Pépinières d'entreprises innovantes de Meyreuil - Régularisation des opérations financières entre la société NOVADEM et la C.P.A.

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIN 2013